

Philippe TANCHOUX

**Les procédures
électorales en France
de la fin de l'Ancien Régime à
la Première Guerre mondiale**

Préface de Michel Pertué

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Paris 2004

Table des matières

Préface	7
Introduction	9
Chapitre 1 : 1764-1789 ; les assemblées générales d'élection	17
Section 1 : Des structures de vote rationalisées	23
Paragraphe 1 : Un regard neuf sur le cadre électoral	23
1. <i>L'ébauche d'une codification écrite du droit électoral</i>	23
2. <i>La préparation des assemblées par l'administration royale</i>	33
Paragraphe 2 : La longueur des opérations d'assemblées	38
1. <i>Des assemblées ancrées dans les structures du royaume</i>	38
2. <i>L'étalement des assemblées dans la durée</i>	41
3. <i>Des opérations statiques</i>	45
Section 2 : La conception organique de l'acte de vote	49
Paragraphe 1 : La réunion corporatiste des électeurs	49
1. <i>La convocation des corps et communautés</i>	49
2. <i>L'organisation exceptionnelle des élections</i>	53
3. <i>La mise à l'écart des règles de quorum</i>	57
Paragraphe 2 : La délibération en commun	61
A. Le vote collectif en assemblée	61
1. <i>Le vote au sein de l'assemblée générale</i>	61
2. <i>L'expression de l'assemblée des votants</i>	64
3. <i>Le secret exceptionnel du suffrage</i>	67
B. Un marché électoral illégitime : la reconnaissance de l'élite naturelle	74
1. <i>Le rejet des actes de candidature</i>	74
2. <i>L'absence théorique de campagne électorale</i>	81
Paragraphe 3 : Une décision à caractère commun	93
A. L'expression collective de l'assemblée	93

1. La considération globale des « suffrages de l'assemblée »	93
2. La définition d'une pluralité organique	96
B. Les résultats collectifs partiels de l'élection	101
Section 3 : Le vote des sujets du roi	105
Paragraphe 1 : La domination des assemblées par le souverain	105
A. La main du roi sur l'assemblée	105
1. La soumission du bureau au pouvoir royal	105
2. La subordination de l'assemblée au président	109
B. L'ordre monarchique au sein des assemblées	112
1. La préservation de la paix dans l'enceinte de vote	112
2. La marque symbolique des valeurs de la monarchie	118
Paragraphe 2 : Le déroulement conventionnel de l'assemblée	121
A. Une régularité subjective : des formes inutiles	121
1. La tenue consensuelle des opérations	121
2. La réalisation en commun des opérations	124
B. L'absence de contrôle approfondi des opérations des assemblées	130
1. Le rapport conventionnel du procès-verbal	130
2. Le contrôle sommaire des assemblées supérieures	134
Chapitre 2 : 1789-an VIII ; les assemblées de citoyens-électeurs	139
Section 1 : La réforme des structures de vote	145
Paragraphe 1 : La modernisation partielle du cadre procédural	145
1. L'encadrement juridique de l'acte de vote	145
2. Les préparatifs de la convocation	150
Paragraphe 2 : La modernisation partielle de l'organisation d'assemblée	153
1. Le renouvellement des structures électorales	153
2. L'ordre du jour chargé des assemblées	160
3. Des procédures inappropriées au nouvel usage électoral	164
Section 2 : Le rejet de principe du vote organique	170
Paragraphe 1 : Le rassemblement de la Nation citoyenne	170
1. La convocation des individus-citoyens	170
2. Un calendrier électoral chargé	173
3. La liberté individuelle de voter	177
Paragraphe 2 : L'introduction de l'individu dans le processus délibératif	181
A. Le vote en « assemblée par individus »	181
1. De l'assemblée générale à l'assemblée des citoyens	181

2. <i>L'immobilisme de la structure d'assemblée</i>	184
3. <i>Le vote secret en public</i>	187
B. <i>La condamnation des efforts de campagne</i>	193
1. <i>Des élections sans candidats</i>	194
2. <i>L'absence d'espace public pour la présentation des candidats</i>	202
Paragraphe 3 : <i>De la délibération à la décision électorale</i>	211
A. <i>La réduction du consensus à une somme numérique</i>	211
1. <i>La prise en compte arithmétique des suffrages</i>	212
2. <i>La transition de la « pluralité » à la « majorité »</i>	213
B. <i>Les résultats entiers de l'élection</i>	219
Section 3 : <i>Le vote libre des citoyens de la Nation</i>	223
Paragraphe 1 : <i>Des assemblées livrées à elles-mêmes</i>	223
A. <i>La direction des opérations par les participants</i>	223
1. <i>L'émanation du bureau du corps souverain</i>	223
2. <i>L'autorité confiée au président</i>	225
B. <i>Les menaces contre l'ordre révolutionnaire au sein des assemblées</i>	227
1. <i>L'instabilité des assemblées</i>	227
2. <i>La manifestation de la souveraineté de la Nation</i>	236
Paragraphe 2 : <i>L'enjeu de la régularité des élections</i>	241
A. <i>Une régularité objective : des formes nécessaires</i>	242
1. <i>Du consensus au formalisme opérationnel</i>	242
2. <i>Le déroulement ostensible des élections dans l'assemblée</i>	246
B. <i>La mise en place d'un contrôle complémentaire des élections</i>	254
1. <i>Le rapport formel du procès-verbal</i>	254
2. <i>Le contrôle nécessaire du déroulement opérationnel</i>	258
Chapitre 3 : an VIII-1848 ; les collèges d'électeurs	263
Section 1 : <i>Des structures procédurales modernes</i>	270
Paragraphe 1 : <i>L'encadrement étroit de l'acte de vote</i>	270
1. <i>La base du système procédural contemporain</i>	270
2. <i>La préparation matérielle des élections</i>	275
Paragraphe 2 : <i>L'organisation souple des collèges</i>	279
1. <i>La recherche de la proximité et d'assemblées restreintes</i>	279
2. <i>La modernisation de l'emploi du temps de l'électeur</i>	284
3. <i>L'intervention ponctuelle de l'électeur</i>	288
Section 2 : <i>La fragmentation du vote collectif</i>	292
Paragraphe 1 : <i>La consultation des électeurs</i>	292
1. <i>La convocation officielle de l'électorat</i>	292

2. <i>Le ralentissement des échéances électorales</i>	295
3. <i>Le devoir de vote contre la rigueur du quorum</i>	301
Paragraphe 2 : La dislocation du processus délibératif	306
A. Le vote individuel en collège	306
1. <i>De l'assemblée au collège électoral</i>	306
2. <i>L'éclatement de la structure d'assemblée</i>	310
3. <i>Le secret partagé des suffrages</i>	312
B. La généralisation d'une campagne électorale préliminaire	321
1. <i>La présentation officielle et préalable de candidats</i>	321
2. <i>La désuétude de la confrontation des candidats dans l'assemblée</i>	327
Paragraphe 3 : Une décision électorale collective	337
A. La somme abstraite des suffrages	338
1. <i>La masse collective des suffrages</i>	338
2. <i>Le recul de la cohésion collective du scrutin</i>	341
B. Les résultats traditionnels de l'élection	346
Section 3 : Le vote sous tutelle des électeurs	352
Paragraphe 1 : Des collèges soumis au pouvoir	352
A. La direction étroite des opérations par l'administration	352
1. <i>Un bureau émanant des électeurs sous l'emprise du pouvoir</i>	352
2. <i>La hiérarchie des structures et des fonctions</i>	357
B. Le maintien de l'ordre au sein des collèges	360
1. <i>L'ordre public au sein du local de vote</i>	360
2. <i>L'ambiguïté de l'engagement des électeurs</i>	366
Paragraphe 2 : L'encadrement formaliste du scrutin	369
A. Des garanties procédurales insuffisantes	369
1. <i>Le renforcement du formalisme des opérations</i>	369
2. <i>La transparence limitée des scrutins</i>	376
B. Le développement du contrôle des actes électoraux	382
1. <i>La multiplication des pièces écrites</i>	382
2. <i>L'essor du contrôle de la régularité des élections</i>	389
Chapitre 4 : 1848-1914 ; les bureaux de vote des citoyens	395
Section 1 : Les structures des élections de masse	399
Paragraphe 1 : Le perfectionnement du cadre procédural	399
1. <i>L'adaptation du cadre normatif au suffrage universel</i>	399
2. <i>Un soutien administratif matériel de grande ampleur</i>	406
Paragraphe 2 : L'organisation rationnelle des bureaux de vote	409
1. <i>L'adaptation des structures électorales au nombre</i>	409
2. <i>L'adaptation des sessions électorales au nombre</i>	418
3. <i>L'adaptation des procédures électorales au nombre</i>	423

Section 2 : L'organisation du vote individuel	429
Paragraphe 1 : L'appel au peuple citoyen	429
1. <i>La convocation générale des citoyens</i>	429
2. <i>L'adaptation du calendrier électoral au suffrage universel</i>	433
3. <i>La participation responsable des citoyens</i>	437
Paragraphe 2 : L'expression légale de citoyens abstraits	442
A. Le vote individuel au bureau de vote	442
1. <i>Du collège au bureau de vote</i>	442
2. <i>L'adaptation de la scène de vote à l'individu-électeur</i>	447
3. <i>La préservation tardive du secret des suffrages individuels</i>	450
B. Le cloisonnement de la campagne électorale et du vote	460
1. <i>Une candidature de fait</i>	460
2. <i>La frontière fragile entre le vote et la campagne électorale</i>	468
Paragraphe 3 : Une décision électorale majoritaire	482
A. La somme globale des voix	482
1. <i>La considération unitaire des suffrages</i>	482
2. <i>Un scrutin de rassemblement des individus-citoyens</i>	486
B. L'exposé précis des élus et des suffrages	495
Section 3 : L'acceptation du rôle de citoyen	500
Paragraphe 1 : Le maintien de l'autorité sur les bureaux de vote	500
A. La direction unilatérale du scrutin	500
1. <i>La formation du bureau par les élus locaux</i>	500
2. <i>Le prolongement de la hiérarchie traditionnelle</i>	504
B. La discipline citoyenne de l'acte électoral	507
1. <i>L'anticipation des désordres électoraux</i>	508
2. <i>La mise en scène de l'engagement citoyen</i>	515
Paragraphe 2 : Le déroulement formaliste et contradictoire des scrutins	519
A. La complémentarité des garanties de régularité	519
1. <i>L'encadrement légal des agissements du bureau</i>	519
2. <i>La recherche de la transparence des actes électoraux</i>	524
B. L'efficacité progressive du contrôle des élections	538
1. <i>La confrontation multiple des documents électoraux</i>	538
2. <i>L'émancipation du contrôle juridictionnel</i>	545
Conclusion	555
Abréviations et conventions	561
Sources et bibliographie	565
Index	611